



Genève, le 15 février 2023

Le Conseil d'Etat

492-2023

Commission de la science, de
l'éducation et de la culture du Conseil
des Etats (CSEC-E)
par l'intermédiaire du Secrétariat D'Etat
à la formation, à la recherche et à
l'innovation (SEFRI)

vernehmlassungen@sbfi.admin.ch

Concerne : consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur le fonds pour l'encouragement de la coopération internationale et de l'excellence en matière de recherche et d'innovation (loi sur le fonds Horizon)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Notre Conseil a bien reçu votre lettre du 4 novembre 2022 relative à la procédure de consultation sur l'objet cité en marge, et il vous en remercie.

En premier lieu, notre Conseil tient à réaffirmer l'importance d'une pleine association de la Suisse au programme Horizon Europe ainsi qu'aux programmes et initiatives qui y sont liés (Euratom, ITER et Digital Europe). Celle-ci reste l'unique solution pour l'espace de formation, de recherche et d'innovation suisse, car le statut d'Etat tiers non-associé aux programmes-cadres européens n'offre que des désavantages majeurs pour la Suisse : les chercheuses et chercheurs suisses perdent la direction de projets, ou quittent le pays; des projets sont réattribués à des institutions localisées au sein de l'Union Européenne. Cette situation conduit à une perte de reconnaissance des hautes écoles suisses et donc à une baisse de leur attractivité. A cela s'ajoute l'augmentation de la complexité et de la charge administrative dans la recherche d'alternatives.

En deuxième lieu, notre Conseil salue la solution d'un fonds qui permette de garantir la préservation des moyens que le Parlement avait alloués en 2020 pour la recherche et l'innovation internationales dans le cadre du Paquet Horizon 2021-2027 et alléger ainsi les pertes causées par la non-association de la Suisse aux programmes-cadres européens précités. Cet engagement à moyen-long terme offre une importante sécurité de planification pour le secteur de la recherche et de l'innovation.

Dans le cadre de la poursuite de la conception du fonds Horizon, notre Conseil souhaite souligner les points suivants :

- Le fonds Horizon doit avoir la garantie de rester indépendant des budgets déjà existants, en particulier ceux prévus pour le Message FRI 2025-2028.

- Le FNS, Innosuisse, les Académies suisses des sciences et les établissements de recherche du domaine des hautes écoles représentés par swissuniversities et le Conseil des EPF (à savoir les « organes de recherche » au sens de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation) doivent être associés étroitement à l'élaboration et à la définition des mesures d'encouragement.
- Le projet de loi prévoit une fonction importante dans l'attribution des fonds pour le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, ou possiblement le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. Notre Conseil n'est pas favorable à la création de cette procédure supplémentaire qui alourdirait les charges administratives. Il rappelle que le FNS et Innosuisse disposent déjà d'une large expertise en matière d'évaluation de projets de recherche et d'attribution de fonds.
- Selon les principes de la Loi fédérale sur les aides financières et les indemnités (Loi sur les subventions) qui s'appliqueraient désormais, les institutions encouragées doivent fournir des prestations propres. Notre Conseil recommande de donner aux hautes écoles l'assurance que leurs prestations propres se situent à un niveau minimal afin de pouvoir soumettre des demandes d'utilisation du fonds Horizon. En complément, il recommande que l'overhead soit fixé au niveau de celui octroyé dans le cadre des projets soutenus par le programme Horizon Europe.
- De même notre Conseil suggère que les éventuels restes de crédits à la fin 2027 soient attribués à des activités de recherche et de formation; il souhaite également une clarification de la manière dont seront gérés les fonds prévus pour les mesures transitoires en 2023.
- Pour ce qui est de la collaboration internationale, le fonds Horizon devraient offrir des modalités de soutien aux projets initiés et développés pas les hautes écoles suisses dans le cadre d'autres partenariats ou réseaux, comme les alliances d'universités européennes et extra-européennes (Royaume-Unis, Etats-Unis, Asie, etc.).

En conclusion, notre Conseil salue la proposition de la Commission en vue de maintenir de bonnes conditions-cadres pour toutes les hautes écoles suisses.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à nos observations, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, à l'assurance de notre haute considération.

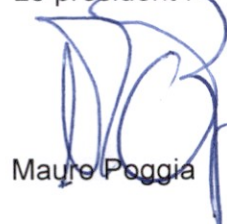
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Mauro Poggia